



ARRETE N° ARR 26.164/K

**PORTANT DELEGATIONS DE FONCTION ET DE SIGNATURE
CONSENTIES A MADAME CLAUDINE ROSSIGNOL, ONZIEME
ADJOINTE AU MAIRE DU QUARTIER DES HAUTES
MARDELLES ET EN CHARGE DES ANIMATIONS SENIORS**

Le Maire de BRUNOY,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-18,

VU le procès-verbal de l'élection du Conseil municipal en date du 15 mars 2026,

VU la délibération n°26.009/K du Conseil Municipal portant élection du Maire en date du 21 mars 2026,

VU la délibération n°26.010/K du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 relative à la détermination du nombre des Adjointes au Maire,

VU la délibération n°26.011/K du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 relative à l'élection des Adjointes au Maire,

VU la délibération n°26.012/K du Conseil Municipal en date du 7 avril 2026 relative aux délégations de pouvoir du Conseil municipal au Maire,

VU la délibération n°26.014/K du Conseil Municipal en date du 7 avril 2026 relative à la création de trois conseils de quartier,

VU la délibération n°26.015/K du Conseil Municipal en date du 7 avril 2026 relative à l'élection de trois adjointes de quartiers,

CONSIDERANT que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjointes et à des membres du Conseil municipal,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : A compter du 16 avril 2026, Mme Claudine ROSSIGNOL, adjointe de quartier, reçoit délégation pour le domaine suivant : **Le quartier des HAUTES-MARDELLES.**

ARRETE N° ARR 26.164/K

**PORTANT DELEGATIONS DE FONCTION ET DE SIGNATURE
CONSENTIES A MADAME CLAUDINE ROSSIGNOL, ONZIEME
ADJOINTE AU MAIRE DU QUARTIER DES HAUTES
MARDELLES ET EN CHARGE DES ANIMATIONS SENIORS**

En qualité d'ajointe de quartier, Mme Claudine ROSSIGNOL assurera :

- **Son action sur le Quartier des HAUTES-MARDELLES** – regroupant le périmètre de la Géographie prioritaire de l'Etat (décembre 2024) ;
- La création et l'animation du **Comité de quartier** représentant l'entité du quartier spécifique et composé de représentants et associations de quartier, présidé par l'Adjointe de quartier ;
- Sa participation dans le cadre de l'appel à candidature des représentants « habitants » de ces quartiers ;
- La réunion trimestrielle du Comité de quartier lequel a vocation à examiner les questions exprimées et les différents projets intéressant le quartier ;
- L'examen des propositions, à partir d'un ordre du jour, des actions concrètes et de mobilisation des crédits du budget spécifique alloué au Conseil de quartier ;
- La rédaction par le Comité de quartier de l'ordre du jour et de la préparation de la réunion semestrielle du Conseils de quartier ;
- Le pilotage et l'animation du **Conseil de quartier**, réuni semestriellement à l'occasion d'une réunion publique avec pour mission la charge de passer en revue l'ensemble des projets, ainsi que l'ensemble des questions et problématiques traitées par le Comité de quartier ;
- Le rôle d'interface avec les représentants du Comité de quartier, de Pilote et d'animateur des réunions trimestrielles du Comité de quartier et semestrielles du Conseil de quartier et de lien avec les services municipaux pour le suivi des différents dossiers et du budget ;
- Le compte rendu annuel de leur action et de l'activité du Conseil de quartier, en Conseil municipal.

Au titre de l'animation porté par le Comité des fêtes, Mme Claudine ROSSIGNOL assurera :

- La programmation, le pilotage et le suivi des actions et événements fédérateurs et solidaires portés par le Comité des fêtes ;
- Le suivi et le bilan de ces événements ainsi que la gestion des crédits alloués.

Au titre de l'animation à destination des séniors, Mme Claudine ROSSIGNOL assurera :

- La responsabilité du volet animations de la Parenthèse.

ARRETE N° ARR 26.164/K

**PORTANT DELEGATIONS DE FONCTION ET DE SIGNATURE
CONSENTIES A MADAME CLAUDINE ROSSIGNOL, ONZIEME
ADJOINTE AU MAIRE DU QUARTIER DES HAUTES
MARDELLES ET EN CHARGE DES ANIMATIONS SENIORS**

ARTICLE 2 : Mme Claudine ROSSIGNOL reçoit, à compter du présent arrêté, délégation de signature pour l'ensemble des correspondances relevant les compétences déléguées, à l'exception des actes et décisions ayant une incidence financière et/ou présentant un caractère décisionnaire et contractuel.

ARTICLE 3 : Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de M. le Maire. Aucune autorité n'est consentie sur le personnel des services.

ARTICLE 4 : Dans un esprit collaboratif, Mme Claudine ROSSIGNOL devra travailler avec l'ensemble de ses collègues adjoints au Maire et Conseillers délégués et notamment ceux participant aux travaux de la Commission Solidarités – Santé.

ARTICLE 5 : Mme Claudine ROSSIGNOL est chargée d'établir un rapport annuel à présenter au Maire sur l'exercice de sa délégation.

ARTICLE 6 : Une feuille de route annuelle détaillera le contenu des attendus des délégations, le cadre d'exercice, la dimension collaborative et les modalités de rendu du rapport annuel d'activités.

ARTICLE 7 : Cette délégation subsiste tant qu'elle n'est pas rapportée.

ARTICLE 8 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune et Monsieur le Trésorier de Brunoy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 9 : Ampliation du présent arrêté est transmise à Madame Claudine ROSSIGNOL, Madame la Préfète, Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune et à Monsieur le Trésorier de Brunoy.

ARTICLE 10 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

ARRETE N° ARR 26.164/K

**PORTANT DELEGATIONS DE FONCTION ET DE SIGNATURE
CONSENTIES A MADAME CLAUDINE ROSSIGNOL, ONZIEME
ADJOINTE AU MAIRE DU QUARTIER DES HAUTES
MARDELLES ET EN CHARGE DES ANIMATIONS SENIORS**

ARTICLE 11 : Le présent arrêté sera publié sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et affiché sur site ou sur les panneaux municipaux installés à cet effet. Une copie sera adressée au service Communication de la ville de BRUNOY.

Fait à Brunoy, le 10 avril 2026

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER

Notifié le : 7/06/26

Signature spécimen :

Claudine ROSSIGNOL

Acte publié sur le site de la Ville le : 21/06/2026



Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté
Numéro attribué à l'acte : ARR 26.164/K

Objet de l'acte : DELEGATIONS DE FONCTION ET DE SIGNATURE CONSENTIES A MADAME CLAUDINE ROSSIGNOL, ONZIEME ADJOINTE AU MAIRE DU QUARTIER DES HAUTES MARDELLES ET EN CHARGE DES ANIMATIONS SENIORS
Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique / 4 - Delegation de fonctions
Transaction Préfecture : 091-219101144-20260410-BRU_AR_25841_1-AR
Date de l'acte : 10/04/2026

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_25841_1

Date de réception en Préfecture : 02 juin 2026